

Pôle communication

Mercredi 22 septembre 2021

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Réforme des statuts de la Chambre d'agriculture

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération du Congrès qui proposent de réformer les statuts de la chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, ainsi que le registre de l'agriculture dont elle est chargée.

Cette réforme fait suite à l'harmonisation des statuts des chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie réalisée en 2021 avec l'adoption d'une loi du pays et de deux délibérations, dont l'une a notamment défini les statuts particuliers de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC).

Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la réforme du registre de l'agriculture débutée en 2011 afin de mieux définir les différentes activités, de moderniser cet outil et d'y inclure le monde de la pêche.

Le projet de délibération instaurant ce nouveau registre de l'agriculture implique des modifications sur le nouveau statut particulier de la CANC. L'adoption simultanée des deux textes est donc nécessaire.

Le premier changement concerne l'intégration des pêcheurs dans l'établissement consulaire dont le nom évolue pour devenir la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC). Un registre unique de l'agriculture et de la pêche est également créé.

La seconde modification porte sur une meilleure reconnaissance de la diversité de l'agriculture calédonienne. Elle identifie de manière claire l'agriculture marchande (AP), l'agriculture traditionnelle et familiale (ATF), les autres structures agricoles (ASA). Elle priorise, par ailleurs, l'identification des exploitations avant celles des exploitants.

La troisième évolution instaure un scrutin de liste unique sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, au lieu d'une constitution provinciale des listes. Afin de garantir une représentation égalitaire, des minima à respecter sont introduits, par province et par collège, tant au niveau de l'assemblée générale que du bureau.

* *
*